République Française
Département Vendée
Commune de Notre Dame de Riez

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 22 MAI 2025
ID : 085-218501898-20250519-2025_05_03-DE

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mai 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	14

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 3

L'an 2025, le 19 mai à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 mai 2025.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne
Le : 22 MAI 2025
Et publication ou notification le :
22 MAI 2025

Excusées : MMES BALANGER Laurence, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha, THIBAUD Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. Jérôme BRUN

2025_05_03 – Salle polyvalente : avenant maîtrise d'œuvre - Mémoire en réclamation Travaux complémentaires

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020_09_03 en date du 21 septembre 2020 décidant de retenir la Société QUATTRO ARCHITECTES pour une mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 99 789,00 euros HT dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021_03_10 en date du 29 mars 2021 acceptant l'avenant n° 1 présenté par la Société QUATTRO ARCHITECTES portant la mission de maîtrise d'œuvre à un montant de 115 320,00 euros HT.

Monsieur GREGOIRE, architecte de la Société QUATTRO ARCHITECTES nous a adressé un mémoire en réclamation concernant des travaux complémentaires.

Monsieur GREGOIRE demande une régulation d'honoraires de 8 060,00 euros HT détaillée de la façon suivante :

- Relance du lot 10 carrelage 900,00 € HT
- Modification en cours de chantier à la demande de la commune 5 150,00 € HT
- Permis de construire modificatif 1 450,00 € HT
- Panneau de communication et de subvention 560,00 € HT

Après discussion,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,
Accepte le mémoire concernant des travaux complémentaires présenté par Monsieur GREGOIRE de la Société QUATTRO ARCHITECTES et la demande de régulation d'honoraires d'un montant de 8 060,00 € HT.
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.
Résultat du vote : 11 oui, 3 abstentions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 22 MAI 2025
Le Maire,
Hervé BESSONNET

MAIRIE DE NOTRE-DAME-DE-RIEZ (Vendée)

Le Secrétaire de séance,
Jérôme BRUN